

## La SSJB a puisé dans des fonds inaliénables de ses fondations

Pierre O'Neill

EN SITUATION financière désastreuse, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tente de se sortir de cette mauvaise passe en puisant dans les fonds de ses deux fondations, procédé que les traditionalistes du mouvement qualifient d'acceptable et dont ils souhaitent obtenir la révision.

Les documents internes dont Le DEVOIR a obtenu copies démontrent que la SSJB-M a recouru à ses

fondations, créées à des fins spécifiques et dont les fonds sont en principe inaliénables, pour assurer son capital de roulement et rembourser ses dettes.

La proposition de redressement financier que le conseil général de la Société a adoptée, à sa réunion du 4 février, prévoit « récupérer » de la fondation Ludger-Duvernay une somme de 370 000\$ pour rembourser une partie des dettes établies à 450 000\$ au 31 décembre 1991. Déjà en octobre et décembre 1991, la Société avait effectué dans les fonds de la

### EXCLUSIF

fondation Ludger-Duvernay deux ponctions successives totalisant 195 000\$. Et elle doit encore aujourd'hui la somme de 55 000\$ à la fondation Langelier. Le document intitulé « Situation financière de la SSJB-M » enseigne notamment que la dette de 450 000\$ tient essentiellement à l'avance de fonds consentie au comité des fêtes nationales de 1990 et 1991. La Société Saint-Jean-Baptiste

tiendra son congrès annuel du 12 au 15 mars, ce qui sera l'occasion d'une élection à la présidence occupée par M. Jean Dorion. Le mouvement d'opposition à sa réélection est relativement important et c'est dans ce contexte électoral que se situent plusieurs des dénonciations sur la façon de faire de l'administration sortante. Pionnier du mouvement dont il est membre depuis plus d'une trentaine

d'années et dont il fut longtemps président, le notaire Yvon Groulx se dit au-dessus de la mêlée électorale. Dans son esprit, aucun doute subsiste. La ponction de 370 000\$ effectuée par la Société contrevient à la charte de la fondation Ludger-Duvernay.

À l'origine, la SSJB-M a créé la fondation Ludger-Duvernay pour gérer distinctement les cinq millions de dollars recueillis de la vente en 1975 de deux entreprises qui lui appartenaient: L'Économie-Mutuelle-Vie et la Société nationale de fiducie.

Amendées en 1979, les lettres patentes de la fondation stipulent que les fonds reçus de la SSJB-M doivent être gérés « de façon inaliénable ». Sur la base de cette disposition, le notaire Groulx soutient que les fondateurs avaient pour principal souci et objectif de recapitaliser les intérêts et assurer ainsi à long terme l'avenir de la Société, « qui ne peut récupérer les intérêts capitalisés. Cela va à l'encontre des dispositions de la charte de la fondation ». Quoi qu'il en soit, Me Groulx est en train de pré-

Voir page A-4: La SSJB

### SOCIÉTÉ



## Roberta Bondar raconte son aventure

L'astronaute canadienne Roberta Bondar raconte à Isabelle Paré comment s'est passé son retour sur terre, en ce bas monde de la gravité. Une adaptation qui réserve quelques surprises.

Page B-1

## Québec serait prêt à soulager les papetières de certaines contraintes environnementales

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec pourrait accorder à l'industrie de la forêt et du papier un répit sur le prix de l'électricité et moduler l'application des normes environnementales afin de rendre la vie plus facile aux papetières.

Sans s'engager au nom du gouvernement, les ministres Albert Côté (Forêts) et Gérald Tremblay (Industrie) ont en effet promis, hier, de faire des représentations en ce sens auprès de leurs collègues Lise Bacon (Énergie) et Pierre Paradis (Envi-

ronnement). Les deux ministres avaient convoqué la presse pour rendre public le rapport d'un groupe de travail sur l'industrie forestière.

Ce comité affirme notamment que pour permettre à l'industrie « de survivre aux problèmes conjoncturels actuels, la principale piste d'action est une réduction des coûts ». Cela peut se faire en regard des coûts de l'énergie, de la main-d'œuvre, du transport, du prix de la matière première (le bois) et des transformations à réaliser aux usines pour se conformer aux nouvelles normes environnementales.

Le gouvernement pourrait agir sur deux de ces paramètres et les deux ministres concernés semblent y

être favorables. L'industrie pourrait donc bénéficier d'une part d'un gel des tarifs d'électricité (une nouvelle hausse est prévue en mai prochain) et d'autre part d'une modulation moins contraignante de l'application des normes environnementales auxquelles doivent se conformer les papetières d'ici 1996. Pour se conformer, l'industrie prévoit devoir réaliser des travaux de modernisation de plus d'un milliard \$.

En retour, l'industrie devra faire sa part, prévient le ministre Tremblay. Ce dernier énonce quelques objectifs réalisables à court terme : une entente entre les producteurs de bois et les fabricants de papier sur le prix de la fibre (qui est présente-

ment trop élevé semble-t-il); la formation d'alliances stratégiques entre les concurrents pour l'achat des matières premières, la commercialisation à l'exportation ou le transport des produits; la signature d'ententes type « contrat social » avec les syndicats afin d'assurer un climat de travail « plus favorable ».

Selon le ministre, « des entreprises » sont prêtes à investir dans l'ordre de 500 millions \$ au Québec dans le secteur de la forêt. Mais elles ne le feront pas si, par exemple, le prix de la fibre reste le même, que le climat de travail est incertain, ou que l'avantage comparatif que possédait l'industrie quant au prix de l'électri-

Voir page A-4: Québec

## Les victimes d'actes criminels seront mieux indemnisées

Clément Trudel

envoyé spécial

QUÉBEC — Le ministre Gil Rémillard entend simplifier la procédure pour les victimes d'actes criminels. Il a promis hier, au Sommet de la justice, une refonte globale de deux lois et, pour empêcher que l'on ait à s'adresser à deux organismes différents, il crée une Commission de l'aide et de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (CAIVAC).

Cette réforme créerait une économie possible, selon lui, de 5,1 millions \$ quand disparaîtront l'IVAC (Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels) et le BAVAC (Bureau d'aide à ces mêmes victimes).

M. Rémillard a annoncé au surplus que sera porté à 21 le nombre des CAVAC (Centres d'aide aux victimes



d'actes criminels); que sera élargie la notion de « victime », pour inclure les proches qui pourront désormais postuler aide et indemnisations, tandis que les personnes blessées lors de manœuvres pour contrer un crime sont désormais admissibles à de telles indemnisations.

Le délai de prescription pour déposer une demande d'indemnisation sera désormais de trois ans, au lieu d'un an comme c'est le cas présentement.

Ce qui ressort de cette deuxième table de discussion, sur le traitement fait aux victimes et aux témoins,

c'est une approbation générale avec quelques bémols : pour l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Arlene Gaudreau a fait remarquer que souvent se produit une « victimisation secondaire » des victimes, en raison d'un manque de chaleur et d'empathie de certains contacts : « On veut être accueilli, l'argent n'est pas la seule chose ». Pour sa part, le Dr Augustin Roy, présidente de la Corporation des médecins, estime qu'il faudrait éviter par exemple qu'en vertu de la nouvelle approche du ministère, la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) perde des sommes importantes qui lui sont transférées (plus de 1,6 million \$) en retour de soins médicaux ou hospitaliers à ces victimes.

Le volet à parfaire, celui d'une information plus accessible, dans un langage simplifié, aux victimes et à

Voir page A-4: Les victimes

## L'arbitre du Québec siège aussi comme conseiller d'un organisme associé aux Cris à Grande-Baleine

Louis-Gilles Francoeur

M. PETER JACOBS, qui préside une des deux commissions chargées d'évaluer les impacts du projet Grande-Baleine en vertu de la Convention de la Baie James, agit en même temps comme « conseiller » sur un projet privé d'étude sur la Baie d'Hudson, lancé hier à Ottawa par deux organismes étroitement associés aux Cris.

Les deux organismes en question, le Comité canadien des ressources de l'Arctique et l'Académie Rawson des sciences de l'eau, situés tous deux à la même adresse sur la rue Nicholas, à Ottawa, ont composé le mémoire présenté aujourd'hui par les Cris devant le Tribunal international de l'eau, à Amsterdam,

comme en font foi les pages de garde de ce document public.

Ces deux organismes, ainsi que le Comité environnemental de Sanikiluaq, une municipalité inuit des Îles Belchers dans la Baie d'Hudson, ont lancé hier avec des fonds privés et gouvernementaux dépassant le demi-million de dollars une première étude sur les impacts cumulatifs que risquent d'avoir les projets hydro-électriques de l'Ontario, du Québec et du Manitoba.

Les études d'impacts effectuées isolément par les sociétés d'État ne suffisent plus, affirment les deux organismes environnementaux, qui entendent pallier à ces déficiences par une analyse plus globale des projets des trois provinces. Le programme en question évoque comme hypothèse que, pris ensemble, les projets

hydro-électriques des trois provinces peuvent déstabiliser la faune de la Baie d'Hudson et même provoquer des changements climatiques.

La valeur scientifique d'une telle étude a été fortement mise en doute hier par Hydro-Québec qui, avec les autres sociétés publiques des provinces riveraines de la Baie d'Hudson, a fait valoir à Ottawa au cours des derniers mois qu'aucune méthode scientifique, pour l'instant, ne permet d'évaluer avec rigueur des impacts à l'échelle d'une région aussi vaste que les baies de James et d'Hudson. Pour l'instant, les techniques d'évaluation des impacts cumulatifs permettent à peine de circonscrire ceux d'un projet majeur, comme par exemple la Baie James ou Grande-Baleine, a expliqué pour sa part le vice-président

Voir page A-4: L'arbitre

## Message inquiétant du New Hampshire à Bush



PHOTO AP

L'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas a salué hier des partisans venus l'accueillir à Manchester au New Hampshire. Il était en tête de la course à l'investiture démocrate devant le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton, lors des primaires qui se sont déroulées hier dans cet État de la Nouvelle-Angleterre. Du côté républicain, Pat Buchanan, le seul rival de George Bush, a attiré 40 % des électeurs républicains.

## Le rival de Bush prend 40 % des votes au New Hampshire

d'après Reuter et AFP

MANCHESTER — Les électeurs du New Hampshire ont envoyé hier soir un sérieux avertissement au président George Bush en donnant près de 40 % des voix à son rival républicain Pat Buchanan lors des premières primaires des élections présidentielles. Du côté démocrate, la victoire est allée au candidat Paul Tsongas.

Au moment d'aller sous presse, alors que le décompte des suffrages avait commencé dans plusieurs circonscriptions, deux chaînes de télévision, CNN et CBS, donnaient au moins 40 % de voix à M. Buchanan du côté républicain. Si ce pourcentage se confirmait, le président serait loin d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé : l'emporter avec au moins les deux tiers des voix.

Du côté démocrate, les deux chai-

nes donnaient la victoire, comme prévu, à l'ancien sénateur du Massachusetts Paul Tsongas devant le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton. Les trois autres principaux candidats démocrates — les sénateurs Bob Kerrey (Nebraska) et Tom Harkin (Iowa) et l'ancien gouverneur de Californie Jerry Brown — venaient derrière.

Comme tous les quatre ans, ce pe-

Voir page A-4: Le rival

CAHIER  
SPÉCIAL

# COMMUNICATIONS

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 21 février 1992

PARUTION  
le 28 février  
DANS  
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera cette année encore un cahier spécial sur le monde des communications.

Il sera notamment question du vent de fusion, sans précédent, qui depuis deux ans ne cesse de changer les paramètres du secteur de la publicité. Nous examinerons aussi les relations publiques, la promotion, le marketing direct et les médias, pour dégager les grandes tendances. Et nous nous intéresserons aux nouvelles relations agences/médias/clients.

Nous traiterons finalement de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'entreprise pour se mettre en évidence ou pour faire connaître ses produits et services, surtout dans des périodes de difficultés économiques et de concurrence accrue. Nous verrons comment l'entreprise gère ses budgets de communications et quels sont les choix qu'elle a tendance à privilégier en cette période de lente reprise de l'économie.









## ECONOMIE

### Un marché commun musulman pourrait voir le jour bientôt

TÉHÉRAN (Reuters) — L'Iran, le Pakistan et la Turquie ont admis cinq ex-Républiques soviétiques dans le club assoupi qu'ils formaient depuis 27 ans, jetant ainsi les bases d'un marché commun de 250 millions de musulmans s'étendant d'Istanbul à Bichkek, en Kirghizie.

Les participants au sommet de l'Organisation de coopération économique (OCE) qui vient de se tenir à Téheran ont rivalisé d'espoirs sur le poids futur que cet ensemble régional renouvelé pèserait dans l'économie mondiale.

L'hôte de la réunion, le président iranien Ali Akbar Hachémi Rafсандjani, cherchant à frapper le groupe d'un sceau islamique indéfectible, a amené tous les chefs d'Etat présents à dire la prière ensemble durant l'une des séances.

Mais de source autorisée iranienne, on se défend de vouloir exporter la révolution khomeiniste vers les ex-républiques musulmanes d'Union soviétique, conscient que l'on est de la nécessité de ne pas s'aliéner la Turquie, proche alliée de Washington.

La Turquie laïque et l'Iran intégriste offrent deux modèles pour le moins contrastés aux républiques ex-soviétiques avec lesquelles elles soignent leurs relations tout en niant se livrer à une lutte d'influence.

Le chef de l'Etat iranien estime possible pour Téheran et Ankara de

tirer dans le même sens, malgré leurs divergences, pour faire rouler un attelage OCE dont les ambitions sont économiques, sociales et culturelles — et non politiques ou militaires.

En accueillant l'Azerbaïdjan, la Kirghizie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, l'OCE a attiré à elle les feux de l'actualité comme jamais auparavant en 27 ans d'une histoire surtout somnolente.

La nouvelle peau de l'organisation ne saurait toutefois cacher que l'Iran, le Pakistan et la Turquie sont eux-mêmes en proie à d'inextricables problèmes économiques et n'ont que peu à offrir dans l'immédiat à ces ex-républiques soviétiques qui émergent exsangues de 70 ans de communisme.

Le président turc Turgut Ozal a noté que les économies des cinq jeunes membres du club restaient par tous leurs cordons ombilicaux — routes, rails, gazoducs, oléoducs, lignes télégraphiques — liés à leur ancienne mère patrie russe.

« Ils veulent se sentir plus autonomes et pour eux l'OCE peut être une solution, pas totale, mais au moins partielle », a-t-il toutefois estimé.

Naguère l'URSS payait le gaz Turkmène à des prix sous-évalués par rapport au marché. Maintenant, ce même gaz pourrait être vendu aux cours mondiaux à l'OCE ou par son canal.

### L'industrie automobile européenne est obligée d'améliorer sa productivité

LONDRES (Reuters) — Les constructeurs automobiles européens, condamnés à améliorer leur productivité sous peine d'être dominés par leurs rivaux japonais à l'ouverture totale du marché de la CEE en 1999, sont contraints d'opérer des coupes claires dans les effectifs.

« Les constructeurs européens de production de masse ont fait des progrès remarquables en matière de productivité, mais les Japonais aussi et ils n'ont pas encore été rattrapés », déclare Krish Bhaskar, de l'unité de recherche sur l'industrie automobile à l'Université de Norwich.

Ford (Grande-Bretagne), la filiale britannique de General Motors et Bayerische Motoren Werke (BMW) ont récemment annoncé qu'ils avaient l'intention de supprimer au total quelque 6500 emplois.

Mercedes-Benz envisage aussi de dégraisser et d'autres constructeurs

européens, en France et en Italie notamment, suivront probablement la même voie, selon les analystes spécialisés.

Pour Krish Bhaskar, les constructeurs allemands, particulièrement ceux de voitures haut de gamme, ont été lents à chercher des solutions à leurs problèmes de productivité.

« Au cours des dernières années, on a assisté à un boom européen, puis à un boom allemand et leur priorité était de porter la production à son niveau le plus élevé. Nul ne pensait à la productivité à long terme », affirme l'analyste britannique.

À partir de 1999, les constructeurs automobiles japonais, qui fabriquent leurs voitures bien plus efficacement et peuvent les vendre moins cher, auront librement accès au marché de la CEE. D'ici là ils limiteront volontairement leurs exportations à une part de marché augmentant graduel-

lement jusqu'à 16 %.

Une étude de l'Institut de Technologie du Massachusetts (MIT) datant de 1990 conclut que l'industrie automobile devra s'adapter en Europe comme aux Etats-Unis au système de la « production au plus juste », inventé par Toyota dans les années 60, si elle veut rester dans la course.

Cette technique souple s'adapte au marché pour réduire les stocks, ramener au minimum la durée entre la conception et la fabrication d'un nouveau modèle, mettre l'accent sur l'efficacité de tous et donner davantage de responsabilité et de flexibilité à l'ouvrier sur sa chaîne.

Les constructeurs nippons produisent deux fois plus de voitures par ouvrier que leurs concurrents européens et un bien plus grand nombre de ces véhicules sont exempts de défauts.

Même les transplants — les usines japonaises installées hors du Japon — qui utilisent une main-d'oeuvre locale avec des salaires et des conditions de travail propres au Japon, connaissent une productivité plus satisfaisante qu'ailleurs.

Reste que les Européens luttent avec leurs armes et défendent à outrance leurs acquis. Ainsi les constructeurs français ont amélioré leurs positions sur le marché européen en janvier, le groupe PSA Peugeot Citroën a porté sa part de marché à 12,88 % contre 11,81 % un an auparavant, se plaçant en deuxième position, derrière VAG. Quant à Renault, il représente 10,56 % du marché contre 10,21 % et se situe en sixième position.

Le Japon, pour sa part, a exporté 1,26 million de véhicules vers la CEE en 1991, soit 0,6 % de plus que l'année précédente.

### Un groupe d'étude propose une Europe à géométrie variable

PARIS (AFP) — Le mythe d'une Europe homogène est révolu : la Communauté européenne devra trouver une organisation à géométrie variable dans les prochaines années, estime le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), basé à Paris, dans une étude consacrée à l'économie mondiale.

« Dans chaque domaine, les pays les plus aptes et les plus décidés constitueront un noyau dur d'intégration, tandis que les autres formeront

des cercles concentriques selon que leur engagement sera plus ou moins engagé », souligne le CEPII, un organisme d'études lié au Commissariat général du Plan, organisme d'Etat français, dans cette étude intitulée *Economie mondiale 1990-2000 : l'impératif de croissance*.

Cette géométrie variable ne s'appliquera pas qu'aux Etats mais trouvera également des champs d'application dans l'industrie. Il en a déjà été ainsi pour l'aéronautique (Airbus) et l'espace (Ariane).

Mais « pour garder son rang dans le monde, l'Europe devra amplifier considérablement ses efforts consacrés aux industries de pointe dans les prochaines années », selon ce document.

Le CEPII estime d'autre part que

l'élargissement de la CEE ne pourra pas s'arrêter à l'entrée des pays de l'AELE dans la CEE puisque depuis l'effondrement de l'Union soviétique, les pays d'Europe centrale et orientale ont les yeux fixés sur la Communauté.

« De même que vis-à-vis des pays d'Europe du Sud, la Communauté devra fatalement consolider les démocraties naissantes de l'Europe centrale-orientale ».

La Hongrie et la Tchécoslovaquie seront probablement les deux premiers pays dont l'adhésion à la CEE pourrait être envisagée le plus tôt, selon le CEPII dont le rapport a été rédigé en collaboration avec l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Le CEPII estime d'autre part qu'à l'issue de la guerre du Golfe, la situa-

tion du Moyen-Orient demeure instable à tel point qu'on ne peut exclure ni un nouveau choc pétrolier, ni de nouvelles crises liées à une trop forte dépendance à l'égard du Golfe ».

« Pour éviter les risques liés à cette situation, il convient plus que jamais de permettre aux pays du Moyen-Orient de nouer des relations économiques normales entre eux et avec le reste du monde », ajoute le CEPII.

Concernant la production de pétrole, le CEPII souligne que les capacités de pétrole brut de 37,5 millions de barils-jours avancées actuellement par l'OPEP pour l'horizon 2000 « paraît se situer plutôt dans le bas que dans le haut de la fourchette de ce qui est techniquement et financièrement possible » sur la base d'un prix réel de 24 dollars de 1989 par baril.

Cette annonce apparaît à titre d'information seulement.



**VIDEOTRON CORPORATION LIMITED**

**38 700 000 £**

**Location-acquisition de réseaux et d'équipement de télédistribution**


Ce financement fut élaboré et mis en place par Citibank Canada et Citibank, N. A., Londres.

Citicorp Investment Bank Limited a agi à titre d'investisseur.

Londres - Montréal

Décembre 1991





**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, sera tenue à la salle « Hyacinthe-Delorme » de l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, 1200, rue Daniel-Johnson, le mercredi 11 mars, à 12:00 heures aux fins de:

- recevoir les états financiers de la compagnie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1991, ainsi que le rapport des vérificateurs pour ledit exercice;
- élire trois administrateurs;
- nommer les vérificateurs et autoriser le Conseil d'administration à établir leur rémunération;
- traiter toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

LE SECRÉTAIRE  
Gilles Morier  
Saint-Hyacinthe, le 13 février 1992.

**LE MEILLEUR TAUX REER AUJOURD'HUI**



**COMPTÉZ SUR NOUS. AUJOURD'HUI ET DEMAIN.**

Comptez sur nos taux. Tous les matins, nous communiquons avec les principales banques et sociétés de fiducie afin de nous assurer que tous nos taux de CPG-REER sont très concurrentiels. Resultat? Aujourd'hui, aucun des établissements financiers suivants ne vous propose un meilleur taux\* que le nôtre pour l'échéance du CPG-REER ci-annoncée. Ni la Banque Royale, ni la Banque de Montréal, ni la CIBC, ni la Banque Nationale, ni la Banque Toronto-Dominion, ni la Banque Scotia, ni le Canada Trust, ni le Trust National.

Comptez sur notre engagement. Vous pouvez compter sur notre expertise et notre expérience pour vous aider à optimiser vos placements. Administrant un portefeuille REER de plus de deux milliards de dollars, nos directeurs de succursale et tous nos spécialistes des REER s'engagent totalement afin que vous profitiez du meilleur rendement possible... aujourd'hui et demain.

100 ans d'expérience. 100% d'engagement. Vous pouvez compter sur nous.

\* Le taux annoncé est le taux d'intérêt annuel en vigueur le jour de parution et peut varier sans préavis. Le taux s'applique aux CPG-REER, aux CPG-FERR et aux CPG détenus dans des REER autogérés du Montréal Trust. Dépôt minimal de 500 \$.



<b>Montréal (Centre-ville)</b> Place Montréal Trust Succursale principale Niveau du métro Place Ville-Marie Rue Saint-Jacques	<b>Laval</b> Boulevard Saint-Martin Carrefour Laval	<b>Saint Bruno</b> Promenades St-Bruno Rue Rabastelière	<b>Québec</b> Rue Saint-Amable Charlesbourg Place Laurier
982-7100 843-8100 395-5117 392-1880 697-3391	662-7779 973-2040	441-9030 653-2496	529-8841 622-4280 659-4955
<b>Notre-Dame-de-Grâce</b> <b>Outremont</b> <b>Place Versailles</b> <b>Pointe-Clair</b> Centre Fairview	<b>Saint Lambert</b> Snowdon <b>Ville Mont-Royal</b> Westmount	465-3265 488-7000 735-1314 932-6000	<b>Ou ☎ 1 800 463-7777</b> lundi - vendredi: 8 h à 20 h et samedi: 9 h à 14 h (HNE) <b>Ou télécopieur 1 800 363-8223</b>
684-1141 694-4880	483-2770 273-7666 354-8770 695-5230		

**TAUX GARANTI DURANT 45 JOURS SUR LES TRANSFERTS**

**FORESTERIE NORANDA INC.**  
AVIS DE DÉCLARATION DE DIVIDENDE


AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 10 cents (0,10 \$) l'action en devise canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la Société a été déclaré payable le 21 mars 1992 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er mars 1992 par les administrateurs de Foresterie Noranda inc.

Par ordre du Conseil d'administration,  
Le Secrétaire  
T.G. Stinson  
TORONTO, Ontario  
Le 11 février 1992

**Coup d'oeil boursier**

<b>Montréal-XXM</b> ↓	<b>1855.78</b> - 15.90
<b>TSE-300</b> ↓	<b>3551.18</b> - 19.63
<b>Dow Jones</b> ↓	<b>3224.73</b> - 21.24
<b>Dollar canadien (US Cents)</b> ↑	<b>84.10</b> + .05
<b>Or (New York-US\$)</b> ↓	<b>353.40</b> - 30

(PC)



(514) 766-9766

**La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie**

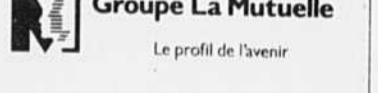
**Assemblée annuelle**

La cent vingt-deuxième assemblée annuelle des titulaires de police de La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, se tiendra au siège social de la compagnie à Waterloo en Ontario, le jeudi 26 mars 1992, à 13 h 30. Les titulaires de police seront invités à :

- prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration et des États financiers de 1991;
- élire des administrateurs;
- désigner des vérificateurs;
- traiter des autres questions qui pourraient de bon droit être soumises à l'assemblée.

Waterloo, Ontario  
Le 19 février 1992

Le secrétaire  
J. D. REYNOLDS



Le profil de l'avenir

**CAHIER SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES 842-9645 Date de tombée le 23 mars 1992

**PARUTION le 4 avril DANS LE DEVOIR**

LE DEVOIR lance cette année un nouveau cahier spécial sur le développement régional. Le Québec, ce n'est pas que Montréal. Ce sont aussi 16 régions qui ont toutes des attraits économiques, sociaux et culturels pouvant contribuer à entraîner la province sur la voie d'un développement durable à long terme.

Le développement régional est devenu une priorité. Le Québec vient de déposer sa politique axée sur une nouvelle structure de soutien au développement régional, basée sur la concertation du milieu.

Ce cahier spécial se propose de faire avec toutes les régions un bilan des actifs et de regarder avec chacune leurs perspectives d'avenir. Nous tenterons de cerner quelles sont les forces et les faiblesses des régions et les atouts sur lesquels chacune d'entre elles doit miser pour profiter au maximum de la carte de la compétitivité, clé du succès.



# ÉDITORIAL

## La vérité des choses

ÉCRIRE droit avec des lignes croches suppose des attributs que la sagesse populaire a toujours réservés à la seule Divinité.

Aussi, le président du Conseil du Trésor, encouragé par l'éclatante réussite d'avril dernier où il a réussi à négocier un gel des salaires avec les syndicats de la fonction publique, de l'enseignement, de la santé et des services sociaux, tente-t-il le diable. C'est un pari téméraire.

Selon l'accord intervenu au printemps 1991, les conventions collectives des secteurs public et parapublic étaient prolongées de six mois : blocage des salaires à partir du 1er janvier 1992, maintien du mandat forfaitaire de 1% ajouté à chaque paie pour contrer les effets inflationnistes de la TPS ; hausse de 3% à compter du 1er juillet prochain ; reprise des négociations par la suite, éventuellement sous un nouveau régime dont les parties auraient convenu d'ici là.

La proposition présentée par M. Daniel Johnson, vendredi, aux syndicats bouleverse toutes ces données.

Les conventions collectives seraient prolongées de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 1994 ; le forfait de 1% serait discontinué à partir du 30 juin ; l'augmentation de 3% applicable à cette même date serait remplacée par trois hausses successives de 1% en juillet 1992, 1% en janvier 1993 et 2% en juillet de la même année.

Ce qui étonne dans cette proposition, c'est moins son contenu que les allégués invoqués par le ministre pour la justifier. C'est là que les lignes sont croches.

Certes, M. Johnson évoque un conjoncture défavorable, ce que nul ne conteste. Mais, précise-t-il, si le gouvernement remet en cause l'entente au chapitre des salaires, c'est que rien ne laissait présager une baisse de l'inflation comme celle qu'on a connue ces derniers mois ni, surtout, ses effets sur les équilibres budgétaires.

Comment le croire ? Le ministre fédéral des Finances, dans son discours du budget de février 1991, ne prévoyait-il pas en toutes lettres une chute radicale de l'indice des prix à la consommation. Dès 1992 et pour les trois années suivantes, l'inflation devait s'établir à la hauteur de 3%. On en avait fait des gorges chaudes tant le calcul semblait irréaliste. Mais l'objection majeure que l'on peut formuler à l'encontre de l'allégué du ministre, c'est que M. Johnson lie très étroitement la question de la rémunération aux aléas de la conjoncture budgétaire. L'énorme masse salariale équivalente à la moitié des dépenses publiques ou, mieux, les échelles salariales applicables à chacun des emplois concernés joueraient ainsi la fonction d'un coussin, d'un amortisseur, permettant au Trésor public d'absorber les cahots de l'activité économique qui détermine le niveau des revenus que le gouver-

nement peut prélever pour défrayer les services collectifs que la population, selon le cliché à la mode, a voulu se donner.

Une telle manipulation de la politique salariale est difficile à défendre en termes d'équité.

René Lévesque l'avait fait lors de la récession de 1981-1982. On n'a pas oublié l'ancien premier ministre, dans le cadre d'un « sommet » spécial, craie à la main devant un tableau noir, décrivant le fameux « trou » de 700 millions de dollars qui béait dans les finances de son gouvernement. Il n'y avait qu'un moyen de sortir de l'impasse, soutenait-il : que les syndicats des secteurs public et parapublic renoncent à une hausse de 10% prévue dans des conventions collectives négociées en pleine euphorie prérécessionnaire (et où le gouvernement péquiste n'avait pas, lui non plus, prévu un

pour reprendre les mots mêmes du Code du travail, sont comparables avec les autres salariés du Québec. Ni cousins, ni amortisseurs, les serveurs de l'État n'ont pas non plus à jouer les boucs émissaires.

Mais attention, paradoxalement, une telle position de principe (qu'on souhaiterait reconnue dans un « pacte social » auquel les syndicats adhèreraient, comme c'est le cas en Suède) pourrait conduire à des offres salariales qui ne différeraient guère de celles que M. Johnson vient de déposer. C'est la conclusion, en tout cas, que l'on peut tirer d'une relecture des constatations de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) quant à l'« état » de la rémunération en 1990 et quant à l'« évolution » de cette même rémunération au cours des trois dernières années. Selon le régime de négociations prévu par la loi 37 de 1985 (qui n'a jamais été suivie à la lettre), c'est à partir des données de l'IRIR que devait s'engager chaque année, entre le gouvernement et les syndicats, une nouvelle ronde de « discussion » sur les salaires.

Que dit le rapport de l'IRIR dont la première partie, portant sur l'état comparé de la rémunération, a été publié en mai 1991 ? En 1990, la rémunération globale (salaires et avantages sociaux, calculés en fonction des heures travaillées) des employés des secteurs public et parapublic est en avance sur celle des autres salariés du Québec. Cette avance serait 5 ou 4 points. Le pourcentage double si l'on ne retient, pour fins de comparaison, que les secteurs public et parapublic d'une part et le secteur privé de l'autre.

La deuxième partie du rapport l'IRIR (mai 1991) n'offrirait guère plus d'espoir à ceux qui comptent s'y appuyer pour réclamer des hausses plus substantielles. On y constate qu'en 1990 et 1991, les augmentations de salaires dans les secteurs public et parapublic ont été légèrement plus élevées que dans l'ensemble des autres secteurs, et même substantiellement plus fortes si l'on tient compte des correctifs apportés au nom de l'équité salariale pour les femmes (soit 6,9 et 7,6% contre 4,9 et 5%).

Mais, s'il en est ainsi, pourquoi reprocherait-on à M. Johnson le caractère spéceux de son argumentation ?

Pour une raison très simple. Un disciple de Confucius demandait au maître par quoi il fallait commencer pour administrer un gouvernement. Et le sage de répondre : « Avant tout, il est nécessaire de rectifier les termes. Car, si les termes ne sont pas corrects, le langage n'est pas en harmonie avec la vérité des choses. Et, si la langue n'est pas en harmonie avec la vérité des choses, on ne saurait régler les affaires avec succès... »

JEAN FRANCOEUR



### Ariane Émond

## La cote d'amour de l'école Maisonneuve

À TRAVERS le *lamento* des voix écorchées qui s'élèvent du monde de l'éducation — celles de jeunes qui vomissent à 40% un système réfractaire à leurs besoins d'apprentissage ; celles de professeurs démobilisés, dévastés par le *burn-out*, épuisés de relever, en plus, le défi de la pauvreté et de l'intégration interculturelle ; et de tant de parents blessés de se sentir malvenus à l'école ou incongrus devant les commissaires scolaires ; — l'étonnante histoire d'amour entre la direction scolaire de l'école Maisonneuve (dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal), ses 618 élèves, leurs parents (québécois, latinos, asiatiques ou haïtiens de souche...) et sa trentaine de professeurs, sonnaît jusqu'ici une note d'espoir et d'avenir.

Mais voilà. Depuis un mois, ce sont des voix catastrophées qui montent de cette école francophone du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM). Des voix qui supplient d'exclure l'école Maisonneuve du « plan de rationalisation et de restructuration de l'est de Montréal » que 21 commissaires du PSBGM vont sanctionner ou rejeter le 26 février prochain, à majorité simple.

Au départ, la proposition administrative du PSBGM vise à désengorger quatre écoles de l'est, au prise avec des problèmes de surpopulation. En répartissant d'abord le surplus d'enfants dans deux nouvelles écoles (St-Brendan et Jean Nicolet, dans le nord-est de la ville) et en redélimitant, ensuite, les territoires des autobus scolaires qui déservent chaque établissement.

EN CLAIR, cela signifie que ce sont essentiellement des enfants d'immigrants qu'on va rebrancher ainsi, une fois de plus. Il faut savoir, en effet, que le réseau francophone du PSBGM, le CEPGM (une vingtaine d'écoles environ), a été mis en 1978, en réaction à la loi 101. Pour deux raisons : pour ne pas perdre la clientèle des jeunes arrivants tenus de s'inscrire désormais au secteur français et réussir, ainsi, à minimiser la baisse de clientèle (et de fonds) dans l'ensemble du réseau anglophone, — ce que le rapport Chambers vient de ramener dans l'actualité.

Autre élément d'information non négligeable dans le débat : la majorité des écoles francophones du PSBGM sont des écoles ghettos où trône un large groupe ethnique, majoritaire à 75 ou 80%, ce qui n'est jamais sain. Plus souvent qu'autrement les jeunes cherchent, tôt ou tard, à les désertier au profit de l'école de quartier de la CEEM, du réseau privé ou de la rue...

Dans pareilles conditions, les principes « d'intégration harmonieuse à la communauté d'accueil » demeurent une vue de l'esprit. Y a-t-il quelqu'un qui s'en soucie vraiment, à l'autre bout de la ville et de Notre-Dame-de-Grâce, dans les bureaux cossus du PSBGM ?

(Si, peut-être, convient-il de se demander si nous devons faire quelque chose pour empêcher la communauté anglophone de disparaître du Québec, et son réseau d'éducation de trop s'appauvrir, il serait bien utile aussi que le PSBGM se demande s'il fait ce qu'il faut pour retenir les 13 000 élèves de son réseau francophone...)

REVENONS à l'école Maisonneuve qui, soit dit en passant, rafferait très certainement le premier rang au palmarès académique et interculturel du CEPGM. Depuis plusieurs années, un ratio de 60% d'enfants de vieille souche est jumelé à un autre 40% d'enfants de diverses origines. Les parents et les jeunes, toutes origines confondues, en amour avec leur école qui rayonne dans tout le quartier et fait constamment appel aux ressources communautaires.

Dans une certaine mesure, Maisonneuve est victime de sa trop bonne réputation et plutôt que d'être amputée de ses forces vives, les principes qui l'animent mériteraient

d'être préservés et exportés, plusieurs fois, ailleurs. Si la proposition de restructuration est acceptée, à compter de septembre prochain, Maisonneuve se retrouvera allongée de la quasi-totalité de sa clientèle multiculturelle (près de 170 enfants, de 4 à 11 ans, dont près de 25% d'enfants d'origine haïtienne) parce que privée de transport scolaire !

Ainsi, l'école tombera à plus ou moins 450 élèves (contre 618 actuellement), majoritairement des petits Québécois pure laine, et blancs comme neige. Mais à Maisonneuve, personne ne veut retourner en arrière. Il y a deux ans, la détermination des parents avait eu gain de cause sur la volonté du PSBGM d'imposer semblable proposition.



En y regardant de près, il n'est pas certain que la restructuration à la hache proposée par le PSBGM — contre la volonté exprimée des parents, des enfants, des éducateurs et de la direction de l'école Maisonneuve — soit un geste de santé financière et de perspectives sociales porteuses d'avenir.

La ministre Gagnon Tremblay (Communautés culturelles et de l'immigration) et le ministre Michel Pagé (Éducation), tous deux si soucieux de mousser les vertus de l'intégration harmonieuse, devraient regarder attentivement ce qui se joue dans ce quartier de Montréal qui a vu éclater, l'été dernier, ses premières échauffourées interraciales.

Triste retour des choses que ce feuillet scolaire... Parce que la vocation de l'école Maisonneuve, ce qui fait sa renommée actuelle et donne envie à d'autres écoles de s'inspirer de son modèle, est née d'un transbordement inattendu en 1983. Deux cents enfants, majoritairement d'origine haïtienne, ont alors été parachutés dans cette école, logée au cœur d'un quartier francophone démuné — qui jusque-là n'avait pas beaucoup vu de représentants de communautés culturelles dans le coin —, parce que l'école Ogilvie, de leur quartier Saint-Michel, était remplie à pleine capacité.

IL Y A neuf ans, la directrice Colette Lebel venait d'entrer en fonction. Adultée aujourd'hui dans le quartier et dans l'école, elle s'ingénia à jeter les bases d'un projet éducatif à partir de cette nouvelle donnée : la diversité multiculturelle. À l'image du Montréal de l'an 2000 où nous aimons vivre.

À quoi tient la nouvelle mobilisation des parents, du personnel, de la direction et la colère des enfants ? Ils disent vouloir préserver « l'âme » de leur école, de ce milieu multiculturel stimulant, agréable à vivre et où on travaille fort et bien. Ils sont fiers du sentiment d'appartenance qui les soude à leur école, fiers d'avoir réussi le mariage de plusieurs clientèles d'enfants de culture différente, et disent ne plus vouloir se passer de cette richesse.

Et s'il faut leur accorder un statut particulier pour leur éviter de perdre leur composante interculturelle, ils demandent un statut d'école alternative multiculturelle au PSBGM.

Visiblement, c'est une décision politique, pas seulement économique, que les commissaires devront rendre le soir du 26 février prochain. Je révo du jour où les écoles de quartier n'auront pas besoin d'un label « alternatif » pour proposer aux parents et aux enfants des projets éducatifs enthousiasmants. À quand le pluralisme en éducation ?

## LETTRES AU DEVOIR

### Montréal agonise

MONTRÉAL. À l'honneur ambigu d'avoir le deuxième plus haut taux de chômage et d'assistés sociaux en Amérique du nord — tout juste après la Nouvelle-Orléans.

Il n'est donc pas étonnant dans ce contexte qu'on procède régulièrement aux assemblées du Conseil de ville à des votes sur l'achat de terrains comme ceux de Blue-Bonnets et de Paul-Sauvé et autres afin d'y construire des HLM.

On peut par ailleurs se demander si la façon dont la Ville est administrée n'est pas, en bonne partie, responsable de la situation actuelle. Par exemple la Ville de Montréal compte à elle-seule près de deux fois plus d'employés par capita que les villes avoisinantes et paie 40 hauts fonctionnaires à près de 100 000 \$ et plus par année ce qui est sans équivalent ailleurs. Il en est de même pour les 10 paraprofessionnels et les trois fonds spéciaux qui sont sous sa responsabilité mais sur lesquels le Conseil de Ville n'a pratiquement plus aucun contrôle. Ces organismes réalisent des pertes de près de 66 millions \$ par année. Il est vrai que 52 millions \$ pour l'habitation sont remboursés par la province, donc par les contribuables en général.

Jean Cournoyer, l'animateur bien connu de lignes ouvertes et ancien ministre du Travail a bien raison lorsqu'il dit que Montréal est dirigée par des « quêtes montés à cheval ».

Faits aggravants : Montréal a l'un des plus hauts taux de taxes municipales au Québec et plus de la moitié de ses employés (68,8% chez les pompiers) vivent en banlieue. Ceci fait qu'une bonne partie des centaines de millions payés chaque année en salaires par les contribuables montréalais servent, en réalité, à enrichir les villes de banlieue.

Il est donc tout à fait ironique, dans un tel contexte, de voir notre cher maire se préparer à aller en Russie prochainement afin d'aider la Ville de Moscou à rendre son administration municipale plus efficace... à moins qu'il n'ait la louable intention de leur prêter quelques hauts fonctionnaires que Montréal a en trop ?

Depuis mon élection en novembre 90, l'ampleur du gaspillage qui prévaut sous l'administration Doré me renverse et me scandalise. J'ai pu également constater de très près le manque de courage à prendre des décisions. On n'en finit plus, en effet, de consulter à gauche et à droite pour masquer un manque de compétence flagrant et pour couvrir ses arrières. Par exemple on a fait affaire avec pas moins de trois firmes de consultants et payé près de 100 000 \$ de frais uniquement pour décider d'investir 15 millions \$ dans les Expos. La Ville dépense ainsi plusieurs dizaines de millions par année en frais de consultation à l'extérieur de ses services qui sont déjà très bien garnis de spécialistes.

Il faut alerter la population : si un sérieux coup de barre n'est pas donné immédiatement, la Ville risque de se retrouver sous tutelle (comme en 1940) — car ses dépenses sont trop hautes pour son assiette fiscale et la loi lui interdit de faire faillite.

Pierre Ganier  
Montréal, 11 février 1992

### Le sens critique

DANS LE DEVOIR du mercredi, 29 janvier 1992, je lis sous la plume de monsieur Hugo Léger : « L'Amérique des gros shows » qui a regardé le « Super Bowl XXVI » et « American Music Awards ». Ces deux shows ne m'intéressent pas une miette. Mais, j'ai lu de la première à la dernière ligne ! Quel plaisir de lire quelqu'un qui sait écrire, quel mordant, quel sarcasme ! ; c'est de plus en plus rare de lire un tel sens critique ! Dénoncer sans blesser personne ! Tout le superficiel de ces grands déploiements ! Tout cet argent ! Quelle tristesse !

Maurice Soucy  
Montréal, 29 janvier 1992

### Des aveux et des hommes

CHÈRE ARIANE, l'une de vos récentes chroniques, m'a démontré que vous êtes une de ces « femmes... instruites et intelligentes... » dont « l'aplomb et le franc-parler... font fuir ».

Vous vous plaindez que l'on « cloue au pilori les féministes pour dire que l'humanité se cherche ». Vous avez peut-être raison.

J'aimerais vous servir, à votre tour, des paroles de votre article : « Pareilles sornettes ne font avancer personne, encore moins

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE  
Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefèvre

Directeurs délégués à l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

nos amours.»

Vous avez aussi raison quand vous affirmez que notre humanité se cherche. Les rôles sexuels sont en redéfinition ; les couples sont au recyclage.

Quelle est la meilleure attitude à prendre ?

Trouver une coupable, la féministe ? Vous avez encore une fois raison, nous n'avons pas besoin de ça, mais, ma très chère Ariane, avons-nous besoin de ces femmes indépendantes qui se disent autonomes ou de ces femmes égocentristes qui se disent branchées ?

Ces femmes qui « ont beaucoup changé et vite », comme vous le dites, auraient-elles mieux à faire que de juger et de condamner les hommes ?

Se peut-il que, tout comme les femmes, les hommes aient besoin d'être aimés « pour tout ce qu'ils sont » ?

L'évolution de l'humanité passe par la prise de conscience que la femme et l'homme sont un(e) !

Serge Malo  
Boucherville, 5 février 1992

### Cris de la baie James

COMME BIEN d'autres Québécois, je suis conscient que le traitement réservé aux Autochtones par les Blancs n'a pas été sans reproche.

Comme bien d'autres Québécois, je suis conscient que votre mode de vie ancestral et notre mode de développement ne sont pas toujours compatibles.

Comme bien d'autres Québécois, je suis conscient que nous devons trouver une façon de rendre nos modes de vie conciliables.

Par contre, comme beaucoup d'autres Québécois, je suis choqué du ton et de l'aspect mensonger de la campagne de relations publiques menée en votre nom, à partir de Toronto.

De mon côté, je sais que nous allons devoir vivre ensemble encore longtemps et que nos enfants vont devoir faire de même.

Je me demande alors, qui a intérêt et qui cherche à monter les deux groupes l'un contre l'autre ?

Je me demande aussi pourquoi on cherche à faire augmenter la tension et jusqu'où on ira ? Je me demande finalement qui nous manipule ; vous qui avez le plus à perdre et nous qui avons beaucoup à perdre ?

Soyez vigilants, ne vous laissez pas entraîner trop loin ; afin de faire en sorte que la distance qui nous sépare ne devienne infranchissable.

Nous allons continuer à partager le même territoire, il est donc très important et de notre intérêt à tous, que l'on puisse le faire le plus simplement possible.

Jean Boudreault  
Montréal, 2 février 1992